

Tribunal de première instance de <lieu>  
Service <nom>  
<numéro de téléphone>

<prénom nom>  
<adresse>

### Invitation à un entretien avec le juge de la famille

<lieu>, JJ mois AAAA

Bonjour <prénom> ,

Je t'écris cette lettre parce que je vais bientôt devoir trouver une solution dans une affaire familiale qui peut avoir un impact non seulement pour tes parents, ou d'autres personnes, mais aussi pour toi. Si tu le souhaites, tu peux toi aussi me donner **ton avis** sur la question. Je serai heureux de t'écouter.



#### Quand ?

<jour> <date>  
<heure>



#### Où ?

Palais de justice de <lieu>  
local <numéro>  
<adresse>

Tu peux te présenter à l'**accueil du <service>**. Les personnes qui t'accueilleront te diront où se trouve le local où tu dois aller.

C'est **toi, et seulement toi**, qui décides si tu veux avoir un entretien avec moi.  
Tu n'es donc **pas obligé(e)** d'accepter cette invitation.

Remplis le **bulletin-réponse** annexé à cette invitation pour me dire si tu souhaites me parler ou pas.  
Tu as des questions **concernant cette lettre** ? Tu peux contacter mes collègues:

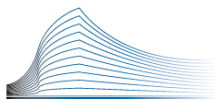
- par mail: [tribunaldelafamille.<lieu>@just.fgov.be](mailto:tribunaldelafamille.<lieu>@just.fgov.be);
- ou par téléphone: <numéro> (du lundi au vendredi, <heures d'ouverture>).

Cordialement,

<nom du magistrat>,  
Juge au tribunal de la famille et de la jeunesse



**Mentionne les données suivantes lorsque tu prends contact avec le tribunal de la famille.**  
Numéro de rôle: <numéro>



## À quoi peux-tu t'attendre ?



### Quel est le but de l'entretien ?

Tu pourras me dire **ce qui est important pour toi** et quelles sont tes préoccupations. Cela ne veut pas dire que tu devras faire un choix entre tes parents ou quelqu'un d'autre.

C'est seulement après que je prendrai ma décision. **Attention** : je tiendrai compte de ce que tu m'auras dit, mais je prendrai aussi d'autres choses en considération, par exemple ce que dit la loi, ce que les adultes trouvent important,.... Ma décision ne sera donc peut-être pas celle que tu attendais.



### Tu veux venir avec quelqu'un ?

Si tu le souhaites, **tu peux venir avec quelqu'un** pendant notre discussion. C'est toi qui choisis la personne qui t'accompagne. Choisis une personne avec laquelle tu te sens bien et en confiance.

Ta personne de confiance doit avoir **plus de 18 ans** et ça ne peut **pas être quelqu'un de ta famille proche**. Il y a une exception à cela, si tes frère(s) ou sœur(s) ont plus de 18 ans et si vous avez les deux mêmes parents. Ta personne de confiance peut aussi être ton avocat.

Tu dois bien savoir que même si tu viens accompagné d'une personne de confiance, je peux toujours te demander de continuer à discuter **rien qu'avec toi** si je trouve que c'est préférable. Si tu n'es pas d'accord, nous mettrons fin à notre discussion.

Tes **frère(s) et sœur(s) de moins de 18 ans** ont peut-être aussi reçu une lettre. Dans ce cas, je parlerai avec chacun d'entre vous séparément.



### Comment se déroule l'entretien ?

Notre entretien aura lieu **dans un endroit calme** du tribunal. Seuls mon collaborateur (le greffier) et ta personne de confiance peuvent aussi être présents pendant notre entretien. Si tu viens, tu recevras un petit **mot d'excuse** pour l'école.

Un **rapport** sera rédigé à la fin de notre entretien. Nous le lirons ensemble. S'il contient quelque chose qui ne te convient pas, tu peux demander de le corriger ou de l'effacer, même si c'est quelque chose que tu as vraiment dit. Les adultes ne liront que ce qu'il y a dans le rapport. Mais s'il s'agit de quelque chose de grave, je devrai en parler pour te protéger, même si tu n'es pas d'accord.



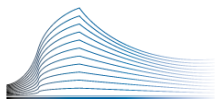
### Tu ne peux pas venir à la date proposée ?

Cela ne pose pas de problème, l'entretien peut aussi avoir lieu à une autre date. Prends contact par mail ou par téléphone avec mes collègues du tribunal de la famille. Ils te proposeront une nouvelle date.

- [tribunaldelafamille.<lieu>@just.fgov.be](mailto:tribunaldelafamille.<lieu>@just.fgov.be)
- <numéro de téléphone>



**Une lettre ou un mail ne peuvent pas remplacer notre entretien. Si tu as envie de dire quelque chose, il faut venir me parler au tribunal.**



## As-tu encore d'autres questions ?

Voici comment tu peux trouver plus d'informations sur la manière dont notre entretien se déroulera:

Scanne ce code pour  
regarder la vidéo



**La vidéo 'un entretien  
avec le juge de la famille'**

Scanne ce code pour  
lire les pages d'info

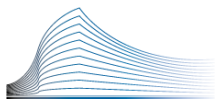


**Les pages d'info  
de JustFamily**  
Clique sur « Informations destinées  
aux enfants ».

Scanne ce code pour  
trouver un avocat



**Demande gratuitement l'aide d'un  
avocat de la jeunesse**  
Trouve un avocat sur  
[www.avocats.be](http://www.avocats.be)  
dans le menu déroulant 'matière',  
choisis 'droit de la jeunesse'.



## Bulletin-réponse

### Veux-tu avoir un entretien avec le juge de la famille ?

Mets une croix dans la case de ton choix.

- Oui, je souhaite parler au juge** et je viendrai au palais de justice de <lieu>, local <numéro>, le <JJ mois AAAA> à <chiffre> heures.
- Oui, je souhaite parler au juge, mais je ne suis pas libre à la date proposée** dans cette lettre.
- J'ai contacté le tribunal de la famille par mail ou par téléphone et j'ai un nouveau rendez-vous le:
- ..... (date) à ..... (heure), dans le local .....
- Non, je ne veux pas parler au juge.**

.....  
(ta signature ou ton prénom et ton nom écrits à la main)

### Renvoie-nous ta réponse:

- envoie un mail avec ta réponse à l'adresse [tribunaldelafamille.<lieu>@just.fgov.be](mailto:tribunaldelafamille.<lieu>@just.fgov.be);
- ou remplis ce bulletin et renvoie-le par la poste à l'adresse suivante:  
Tribunal de première instance de <lieu>  
Section famille et jeunesse  
<adresse>



Nom: <prénom> <nom>  
Numéro de rôle: <numéro>